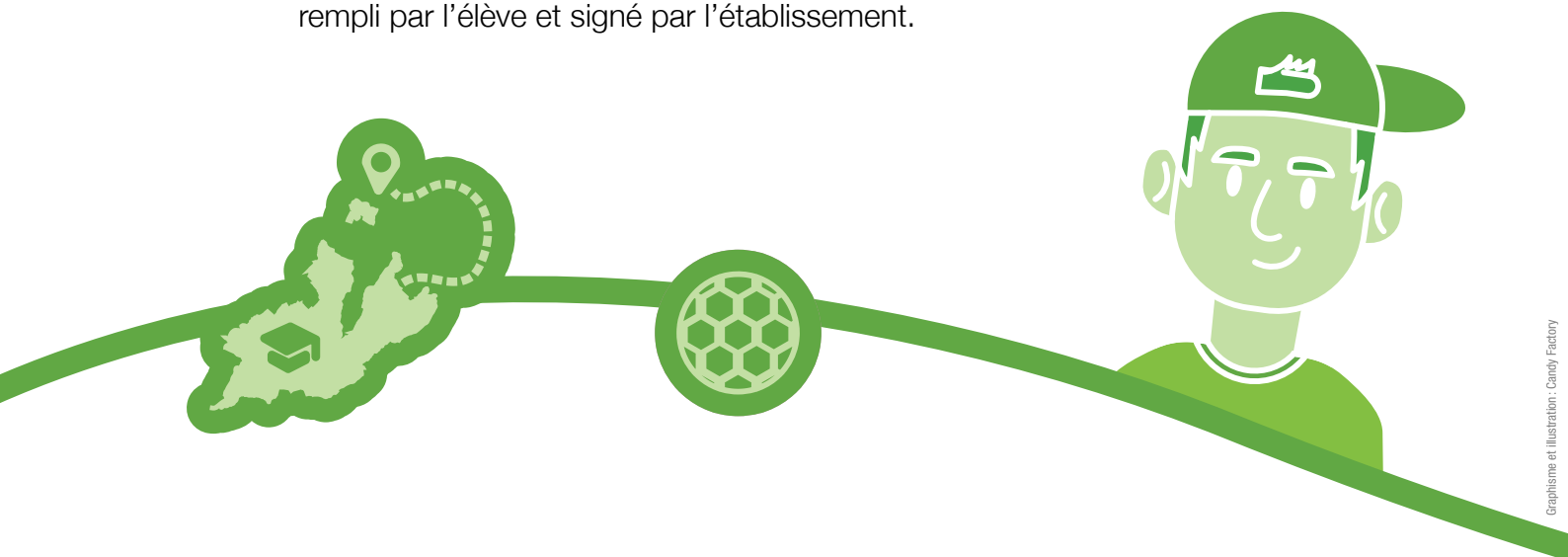


- A** Vous avez reçu le courrier du Département de la santé et des mobilités avec un **code de réduction**? Cela signifie que vous remplissez les conditions requises pour bénéficier d'un abonnement annuel unireso pris en charge par l'État de Genève pour l'année 2025.
- B** Vous n'avez pas reçu le courrier avec un **code de réduction**? Cela signifie que vous devez effectuer des démarches supplémentaires afin de valider la prise en charge par l'État de Genève. Une attestation de formation de l'année en cours, **valable au moment de la demande**, selon la formation suivie, est nécessaire :
- Formation au sein du DIP, de l'AGEP, des hautes écoles, de l'UNIGE ou de l'IHEID : une attestation émise par l'organisme (DIP, AGEP, hautes écoles, UNIGE ou IHEID).
 - ou**
 - Autre formation reconnue dans le canton de Genève : un formulaire d'attestation de scolarité ou de formation (**sur notre site**) dûment rempli par l'élève et signé par l'établissement.



**Jeunes de 6 à 24 ans inclus
résidant hors du canton
de Genève et scolarisés
ou en formation à Genève:
prise en charge à 100 %***

* La mesure s'applique également pour les abonnements annuels Léman Pass ou modulables, incluant la zone 10. Un montant de CHF 400.- est déduit de l'abonnement.



**Retrouvez les informations complètes
sur les abonnements pris en charge par l'État.**



Effectuez toutes vos démarches en ligne sur **tpg.shop**



Renouvellement d'abonnement et remboursement

Si vous possédez déjà un abonnement annuel unireso acheté en 2024, et en cours de validité, nous vous recommandons de procéder à son renouvellement quelques semaines avant son échéance courant 2025.

Lors du renouvellement de l'abonnement, vous pourrez faire une demande de remboursement pour la période de validité en 2025.

Vous trouverez les informations de remboursement et le formulaire en ligne sur notre page dédiée :



Obligation de voyager avec un titre de transport Création carte SwissPass

Il est important de rappeler que toute personne voyageant en transports publics doit posséder un titre de transport valide, même si elle bénéficie d'une prise en charge totale ou partielle du montant de son abonnement.

Tous les abonnements de transports publics sont activés sur une carte SwissPass. Nous recommandons donc à toutes les personnes qui n'en possèdent pas encore une de commander une carte SwissPass. La démarche est gratuite.

Pour créer un compte et commander une carte SwissPass en son nom ou à celui de son enfant, il est nécessaire de se connecter sur swisspass.ch.

*Une pièce d'identité en cours
de validité est indispensable.*

